

Prix National de la Métrologie

*« Nous mesurons pour vous donner
confiance »*

Concours 2017 - 1^{ère} édition

REGLEMENT
(Partie 1)

REGLEMENT DU PRIX NATIONAL DE LA METROLOGIE

I. Dispositions générales

1 - Objet du règlement

Le présent règlement fixe les modalités de participation et attribution du **Prix National de la Métrologie** organisé par le Ministère de l'Industrie et du Commerce à l'occasion de la commémoration de **la journée mondiale de la métrologie le 20 mai de chaque année.**

2 - Présentation du Prix National de la Métrologie

Le Prix National de la Métrologie est un concours annuel ouvert aux entreprises, aux laboratoires et aux chercheurs qui se sont distingués par le développement de bonnes pratiques dans le domaine de la métrologie (aussi élémentaire, efficace et novatrice) ou faisant preuve d'excellence dans la maîtrise de la métrologie, tant sur le plan des ressources humaines, moyens techniques que sur le plan des aspects financiers.

Les lauréats sont récompensés comme suit :

- Premier Prix : 15 000 DT & certificat du prix.
- Deuxième Prix : 10 000 DT & certificat d'encouragement.
- Troisième Prix : 5 000 DT & certificat d'encouragement.

La cérémonie de remise des prix se déroule lors de l'organisation de la journée mondiale de la métrologie célébrée le **20 mai de chaque année.**

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce communiquera aux candidats retenus **la date et le lieu** de déroulement de la cérémonie de remise des prix.

Les lauréats s'engagent à fournir des témoignages ou participer à des manifestations à la demande du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Les lauréats peuvent apposer le logo de ce prix « Prix National de la Métrologie [année] » pendant une année sur leurs documents et leurs courriers et ce, à compter de la date de leurs consécutions. Les noms des entreprises ou laboratoires ou chercheurs lauréats sont insérés sur le site web de l'ANM pendant la même période.

Tous les candidats bénéficieront, après la remise des prix, d'une restitution sur leur dossier (points forts, points à améliorer, positionnement par rapport à la moyenne des candidats et à la moyenne des lauréats).

3- Objectifs du Prix National de la Métrologie

Le Prix National de la Métrologie a pour objectifs de :

- Récompenser les entreprises, les laboratoires et les chercheurs qui se sont distingués par le développement de bonnes pratiques dans le domaine de la métrologie ou faisant preuve d'excellence dans la maîtrise de la métrologie, tant sur le plan des moyens humains, techniques que sur les aspects financiers.
- Valoriser l'apport de la métrologie à l'ensemble des activités industrielles (entreprises), l'activité des laboratoires d'étalonnages, d'essais et d'analyses, l'activité des organismes de recherche et l'activité des prestataires de service.

- Encourager les entreprises, les laboratoires et les chercheurs à rechercher l'excellence grâce à l'utilisation des bonnes pratiques en métrologie.
- Promouvoir l'amélioration continue et contribuer à une augmentation de la fiabilité de la performance des laboratoires et entreprises tunisiennes.

II. La Commission Nationale chargée de l'examen des dossiers de candidature au prix national de la métrologie

1. Composition de la Commission Nationale

Conformément à l'article 3 du décret gouvernemental n°2016-1152 du 16 août 2016, portant création du prix national de la métrologie, la Commission Nationale, présidée par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, est composée par les membres suivants :

- Un représentant du Ministère chargé du Commerce ;
- Un représentant du Ministère chargé de la Défense Nationale ;
- Un représentant du Ministère chargé des Finances ;
- Un représentant du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Un représentant du Ministère chargé de la Santé ;
- Un représentant du Ministère chargé de l'Industrie ;
- Un représentant du Ministère chargé de l'Environnement et de Développement Durable ;
- Un représentant de l'Agence Nationale de Métrologie ;
- Un représentant de l'Union Tunisienne de l'Industrie et du Commerce et de l'Artisanat ;
- Un représentant de l'Organisation de Défense du Consommateur

➤ Le Président de la Commission peut inviter toute personne jugée sa contribution utile.

La Commission Nationale est chargée notamment de ce qui suit :

- Valider la méthodologie adoptée pour l'attribution du prix ;
- Valider le calendrier du prix ;
- Approuver les critères du référentiel du Prix ;
- Définir une méthode mesurable (score) pour l'évaluation des candidatures ;
- Analyser techniquement les candidatures, visiter les organisations et préparer les rapports d'évaluation ;
- Attribuer le score des candidats ;
- Proposer les trois premiers vainqueurs du Prix National de la Métrologie ;
- Proposer également la non décernation du Prix National de la Métrologie ;
- Présenter des propositions en vue de promouvoir le Prix National de la Métrologie.

La Commission Nationale pilote l'organisation du Prix National dans tous ses aspects, en particulier en ce qui concerne le traitement des dossiers de candidature et des rapports d'évaluation et l'attribution des Prix.

Il n'y a pas d'appel aux décisions de la Commission Nationale.

2. Confidentialité

Les noms des Candidats, les commentaires et les scores ainsi que toute information et documentation se rapportant à l'évaluation des candidatures seront maintenus confidentiels. Cette information ne sera accessible qu'aux personnes directement impliquées dans l'évaluation et dans les processus administratifs des candidatures.

Toute personne impliquée dans le processus, doit signer un engagement écrit de confidentialité afin de prendre la responsabilité de ne pas divulguer toute information ou dossier de candidature sans l'accord préalable écrit du candidat.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce prendra toutes les mesures pour s'assurer que les applications et les informations qui leur sont associés soient traitées de manière confidentielle. Cependant, le Ministère de l'Industrie et du Commerce ne sera jamais responsabilisé soit par les candidats soit par des tiers en cas de violation de la confidentialité et ne peut donc être invoquée en tant que dommages matériels, financiers, personnels ou autres, qui ont eu lieu pour cette raison.

III. Modalités de participation

1. Population cible

Le Prix National de la Métrologie est ouvert aux entreprises et laboratoires publics ou privés (entreprises industrielles ou de services, établissements universitaires, centres techniques, laboratoires, unités de recherche,...) implantés en Tunisie ainsi qu'aux chercheurs de nationalité tunisienne résidents en Tunisie.

N.B : Le prix est attribué à l'institution publique ou privée (entreprises industrielles ou de services, établissements universitaires, centres techniques, laboratoires, unités de recherche,...) et non au représentant de l'institution.

Ne pas concourir :

Les membres de la Commission Nationale pour l'examen des dossiers de candidature au Prix National de la Métrologie, les experts sollicités dans le cadre du présent prix, ainsi que les membres de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants, et collatéraux au premier degré) et les agents de l'Agence Nationale de Métrologie.

2. Composition du dossier de candidature

La participation au Prix National de la Métrologie est gratuite.

Le dossier de candidature, rédigé en langue française, est disponible sur le site web de l'Agence Nationale de Métrologie : www.anm.nat.tn.

Toutefois, la réponse au questionnaire doit répondre aux exigences suivantes : chaque réponse ne doit pas dépasser quatre lignes, caractère Arial, corps 11, interligne 1. Et tout document jugé utile par la Commission Nationale.

3. Dépôt du dossier

Les dossiers de candidature doivent être adressés au plus tard le 31 mars 2017 sous plis fermé au nom du Ministre de l'Industrie et du Commerce - **Angle entre les Rues Ghana et Pierre de Coubertin et Hedi Noura Tunis-Tunisie**, portant la mention suivante :

« NE PAS OUVRIR ».

« Prix National de la Métrologie –20 mai 2017 »

Le cachet du bureau d'ordre central du ministère faisant foi.

L'enveloppe globale fermée par un ruban adhésif, renfermant le dossier de candidature, comporte deux enveloppes:

- Une **enveloppe A** renfermant les documents administratifs.
- Une **enveloppe B** renfermant les documents techniques.

Les dossiers reçus ne sont pas retournés aux soumissionnaires quel que soit le résultat réservé aux candidatures.

Pour plus de renseignements veuillez contacter l'Agence Nationale de Métrologie par email : pnm@anm.nat.tn, par fax : 71 125 001 ou par Tél : 71 125 013/ 71 125 030.

IV. **Evaluation des dossiers**

Le score définitif attribué au candidat est la moyenne arithmétique des scores attribués dans les deux phases du processus d'évaluation des dossiers de candidature et ce, comme suit :

1. Première phase : sélection administrative

Eligibilité des dossiers de candidature :

- Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresse fausses ou une absence de signature sera considéré comme irrécevable.
- Tout candidat présentant plus d'un dossier est éliminé systématiquement.

Critères d'évaluation des dossiers :

L'évaluation des candidats est basée sur l'étude des dossiers de candidature selon les critères suivants :

- Contexte du projet et son application,
- Caractère innovant et reproductibilité de la démarche adoptée,
- Impacts durables,
- Valeur ajoutée au système national de métrologie.
- Reconnaissance nationale ou internationale

Ces dossiers sont cotés par la **Commission Nationale** pour l'examen des dossiers de candidature au Prix National de la Métrologie, selon un barème relatif aux thèmes d'évaluation suivants :

- Dialogues avec les utilisateurs des résultats de mesure,
- Processus de mesure ;
- Personnels ;
- Equipement;
- Diffusion de l'information,
- Position de la métrologie dans de l'entreprise,
- Amélioration continue.

Barème d'évaluation :

	Critères	Eléments d'appréciation	Barème	Notation
A	Contexte du projet et son application	Organisation de la Métrologie	10	20
		Bonnes pratiques	10	
B	Caractère innovant et reproductibilité de la démarche adoptée	Nouveauté	5	20
		Gestion des ressources techniques	7,5	
		Application industrielle	7,5	
C	Impacts durables	Gestion des ressources humaines	10	20
		Gestion des ressources financières	10	
D	Valeur ajoutée au système national de métrologie	Développement du système national de métrologie	10	10
E	Reconnaissance nationale ou internationale	Reconnaissance mutuelle	12	30
		Accréditation	8	
		Certification	5	
		Publication scientifique	5	
			TOTAL	/ 100

2. Deuxième phase: évaluation sur site

Cette phase ne concerne que les dix premiers candidats issus du classement de l'évaluation la première phase.

La **Commission Nationale** procède à une évaluation sur site des dix premiers candidats pour confirmer leurs déclarations reprises dans leurs dossiers et leur attribue une note sur 100.

Toutefois, une réponse à une question reprise dans le dossier de candidature non conforme à celle communiquée dans le dossier de candidature entraîne l'attribution d'une note égal à zéro pour ladite question dans les deux phases d'évaluation.

V. Calendrier

Le 1^{er} février 2017

Appel à candidature au Prix National de la Métrologie.

Le mois de mars 2017

Réception des dossiers de candidature.

Avril 2017

Evaluation des dossiers de candidature & Visites sur site.

- 15 Mai 2017

Délibération de la Commission Nationale & sélection des trois premiers lauréats.

20 mai 2017

Cérémonie de remise des Prix à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la métrologie.

N.B : La Commission Nationale se réserve le droit de modifier le calendrier. Elle informera les candidats de toutes les modifications se rapportant au déroulement dudit prix.